

SCP
Sonia AUGER
Rébecca ATLANI

Huissiers de Justice associés
Successeurs de la SCP CELLIER-
LEROY

LIBOUBAN, VALIERGUE

35 rue Pastorelli

1er étage

BP 1761

06016 Nice Cedex 01

☎ : 04.93.62.70.40

☎ : 04.93.62.70.41

✉ : sonia.auger@huissier-justice.fr

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
IBAN N°: FR 69 40031 00001 0000165783Y 03



**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**

ORDONNANCE

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN ET LE VINGT DEUX MARS A HUIT HEURES 00

A LA DEMANDE DE :

Le Syndicat des Copropriétaires de la Résidence " LES CLEMENTINES" sise 10 avenue des Orangers 06000 NICE, représenté par son syndic en exercice la société CITYA BAIE DES ANGES (anciennement dénommée CITYA TORDO) dont le siège social est sis 35 avenue Maréchal Foch à NICE (06), lui-même pris en la personne de son gérant en exercice domicilié es qualité audit siège.

Dûment habilité à ester en justice en vertu d'un procès-verbal d'assemblée générale du 28 juillet 2020.

AYANT POUR AVOCAT :

Le cabinet de M^o Maxime ROUILLOT Avocat au barreau de Nice y demeurant 12 boulevard Carabacel -06000- NICE – membre de la SELARL ROUILLOT GAMBINI, lequel se constitue et occupera pour lui sur la présente poursuite et ses suites.

AGISSANT EN VERTU DE :

La grosse d'un jugement rendu par le Tribunal d'Instance de Nice le 27 septembre 2019 signifié le 27 janvier 2020 aujourd'hui définitif selon certificat de non appel en date du 11 septembre 2020

Le commandement de payer valant saisie immobilière signifié par acte de notre ministère en date du 09 février 2021

Des articles R 322-21 et suivants du code de procédure civile d'exécution.

Je, **Sonia AUGER**, Huissier de Justice associé au sein de la SCP Sonia AUGER - Rebecca ATLANI, SCP titulaire d'offices d'Huissier de Justice, successeurs de la SCP CELLIER-LEROY, LIBOUBAN, VALIERGUE, Huissiers de Justice Associés près la Cour d'Appel d'Aix en Provence, demeurant 35 rue Pastorelli BP 1761, 06016 Nice cedex 1, Office de Nice (06000), soussignée,

COUT DE L'ACTE

Décret n°2016-230 du 26 février 2016
Arrêté du 28 février 2020 fixant les tarifs
réglementés des huissiers de justice

Honoraires (Art L444-1)	
Constat	233,50
Frais de déplacement (Art A444-48)	7,67
Total HT	241,17
TVA (20,00 %)	48,23
Total TTC	289,40

Acte dispensé de la taxe

Références : 40422

MC - PVCONSTAT

Me suis rendue ce jour à NICE -06000- dans la résidence Les Clémentines 10 avenue des Orangers à NICE aux fins de procéder à la description des biens immobiliers propriété de :

Monsieur Jurg Berhhard MOSER né le 02 juillet 1958 à ZURICH (SUISSE) , de nationalité suisse, époux de Madame Béatrix Helga ZIEGLER, Marié sous le régime de la séparation de biens suisse tel que prévu à l'article 247 du Code Civil Suisse aux termes de leur contrat de mariage reçu le 26 août 1999 préalablement à leur union, demeurant c/o Grafa GmbH – St Jacob Strasse – 48 à UTTENZ - 4132 (SUISSE)

DESIGNATION DES BIENS OBJET DE LA SAISIE IMMOBILIERE :

1°/ Les biens objet de la saisie :

Les biens et droits immobiliers dépendant d'un immeuble situé sur la commune de NICE -06000- , 10 avenue des Orangers, dénommé « Les Clémentines », composé d'un bâtiment élevé de trois étages sur sous-sol et rez-de-chaussée, le tout figurant au cadastre rénové de la dite commune section KW numéro 124 pour une contenance de 10 a 66 ca, (anciennement cadastré section F 65 P 66P 67 P).

Ledit immeuble ayant fait l'objet de :

- D'un règlement de copropriété et état descriptif de division sous seing privé en date du 16 novembre 1974 déposé au rang des minutes de M° GILETTA DE SAINT JOSEPH, notaire à NICE, suivant acte du 18 novembre 1974 dont une copie authentique a été publiée au deuxième bureau des hypothèques de Nice le 11 décembre 1974, volume 1369 BP N° 21,
- D'un additif au cahier des charges dressé par ledit notaire le 24 janvier 1975
- Dont une copie authentique a été publiée audit bureau le 28 février 1975 volume 1426 BP N° 18
- D'un rectificatif audit additif par ledit notaire le 14 mars 1975 dont une copie authentique a été publiée audit bureau le 18 mars 1975 volume 1444 BP N° 13
- D'un additif sous seing privé en date du 19 mars 1975 ayant été déposé au rang des minutes dudit notaire le 20 mars 1975 dont une copie authentique a été publiée audit bureau le 18 avril 1975 volume 1473 BP N° 15.

A SAVOIR :

LE LOT NUMERO QUATRE VINGT CINQ (85):

Un appartement au deuxième étage comprenant une pièce principale une kitchenette, salle de bains, rangement, balcon

Et les 130/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes de l'immeuble.

2°/ Origine de propriété :

Ces biens et droits immobiliers appartiennent à Monsieur Jurg MOSER pour les avoir acquis aux termes d'un acte de donation reçu par Maître RENUCCI, notaire à NICE, le 20 mars 2000 et publié au deuxième bureau du service de la publicité foncière de Nice le 13 avril 2000 volume 2000 P numéro 2300.

3°/ Occupation

Une description plus détaillée des biens désignés ci-dessus, ainsi que les conditions d'occupation sera donnée dans un procès-verbal qui sera établi ultérieurement par un huissier territorialement compétent.

Etant précisé que je me suis présentée ce jour assistée d'un serrurier Mr Pierre -Yves CILIBERTI et de deux témoins Monsieur Pierre ARNAUD et Monsieur Olivier TREBOIT, après m'être rendue une première fois sur place afin d'établir les conditions d'occupation de l'appartement.

Selon les renseignements recueillis auprès du voisinage l'appartement serait actuellement vide ce jour.

L'appartement est localisé au deuxième étage, porte palière à gauche, en arrivant sur le palier.

En l'absence de réponses à nos appels pourtant réitérés, j'ai demandé au serrurier présent de procéder à l'ouverture forcée de la porte palière.

L'appartement se compose d'une pièce principale avec une kitchenette, un petit dégagement d'entrée desservant une salle de bains avec water-closet, rangement, balcon.

ENTREE :

Un petit dégagement dessert la salle d'eau avec water-closet.

On accède à ce dégagement depuis la porte palière

Sol : doublage faïence ancienne à l'état d'usage

Murs et plafond : peinture à l'état d'usage

Placard penderie tringle et tablettes en mélaminé encastré ancien à l'état d'usage

SALLE D'EAU :

On y accède depuis le dégagement à gauche

Sol : doublage faïence ancienne à l'état d'usage

Murs et plafond : doublage faïence à motifs sur la majeure partie, le surplus des murs et plafond enduit de peinture à l'état d'usage

Absence de fenêtre

La salle de bains est équipée d'éléments sanitaires anciens et usagés :

- une simple vasque lavabo avec robinet mitigeur, le tout ancien surélevé d'une coiffeuse murale vétuste
- Une douche bac émail blanc intérieur mural carrelé portes plexiglass, le tout à l'état d'usage avancé
- Water-closet : cuvette à l'anglaise avec chasse d'eau dorsale, le tout à l'état d'usage très avancé

ESPACE PIECE DE SEJOUR / KITCHENETTE :

On accède à la pièce de séjour par une porte en bois avec volume de verre central.

Sol : moquette à l'état d'usage

Murs et plafond : crépis mural enduit de peinture à l'état d'usage

Le coin cuisine a été aménagé. Crédence carrelée ancienne à l'état d'usage. Il se compose de :

- Un meuble évier inox
- Un bac avec égouttoir
- Un placard sous évier deux portes en mélaminé blanc et caisson haut deux portes en mélaminé blanc à l'état d'usage
- Deux points de chauffe plaques anciennes

Le tout à l'état d'usage très avancé.

Cette pièce prend le jour au moyen d'une fenêtre à deux vantaux coulissant dont les huisseries en aluminium ancienne simple vitrage ouvre coté Avenue des Orangers.

PHOTOGRAPHIES :

Les clichés photographiques de l'ensemble de l'appartement pris par mes soins demeureront annexés au présent procès-verbal.

OCCUPATION :

L'appartement est actuellement inhabité.

CERTIFICAT DE SUPERFICIE ET DIAGNOSTICS :

J'ai requis la Société A.R DIAG 06 – BC2E - Diagnostics Immobiliers dont le siège social est sis 2 Petite Avenue Bouteilly -06000- NICE – (téléphone 06 16 47 13 11)

Pour rédiger le certificat de mesurage et dresser les différents diagnostics tel que prévus par la loi.

Ces documents seront transmis dès leurs rédactions achevées

_____OOO_____

Telles sont mes constatations.

Et de ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Sonia AUGER



























































